

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE KAELE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

KAELE COUNCIL

GENERAL SECRETARY



N°09 /C/CMNE/SG/SIGAMP/KLE/2023

COMMUNIQUE

Portant report de la date limite de recevabilité des Offres

Le Maire de la Commune de Kaélé (Autorité Contractante)

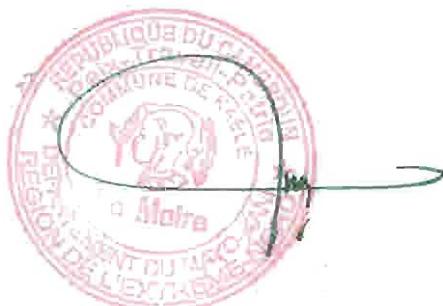
Informé les soumissionnaires que la date limite de recevabilité des Offres relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/CMNE-KLE/SIGAMP/BEC/2023 du 09 mai 2023 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de hall de poisson au marché moderne de kaele, Commune de kaélé, Département de Mayo-Kani, Région de l'Extrême-Nord, que la date de remise des offres initialement prévue le jeudi 01^{er} JUIN 2023 à 11 heures précises est reportée au vendredi 09 JUIN 2022 à 10 Heures précises.

Le reste sans changement.

Kaélé, le 24 MAI 2023

Ampliations:

- PREFET MAYO-KANI (pour affichage) ;
- ARMP (pour publication au JDM) ;
- DDMAPMK/SPM (pour archivage) ;
- PRESIDENT/ CIPM-CMNE KLE (pour information) ;
- SOUMISSIONNAIRES (pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- CRTV (pour diffusion) ;
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE KAELE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

KAELE COUNCIL

GENERAL SECRETARY

ADDITIF RECTIFICATIF N° 09

Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/CMNE-KLE/SIGAMP/BEC/2023 du 09 mai 2023 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de hall de poisson au marché moderne de kaele, Commune de kaélé, Département de Mayo-Kani, Région de l'Extrême-Nord.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2023.

11. Remise des offres

Au lieu de :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée au Bureau de Suivi des marchés et des projets de la Commune de KAELE, au plus tard le 01^{er} JUIN 2023 à 11 Heures et devra porter la mention :

Lire :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée au Bureau de Suivi des marchés et des projets de la Commune de KAELE, au plus tard le 09 JUIN 2023 à 10 Heures et devra porter la mention .

2- Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Au lieu de :

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

14.1.1 : Pièces administratives

Absence de la caution de soumission au dépouillement des Offres ou la non production d'une pièce administrative conforme après le délai de 48 heures.

14.1.2 ; Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ,
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Offre sans chef de chantier ;
- d) Offre avec solvabilité financière inférieure à cinquante (50) millions ;
- e) Non satisfaction, au moins, à trente-un (31) critères essentiels sur quarante-quatre (44) ;
- f) Abandon des projets dans les trois dernières années ;

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

14.1.1 : Pièces administratives

Absence de la caution de soumission au dépouillement des Offres ou la non production d'une pièce administrative conforme après le délai de 48 heures.

14.1.2 : Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- b) Non satisfaction, au moins, à trente-un (31) critères essentiels sur quarante-quatre (44) ;

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;

Le reste sans changement.

Fait à Kaélé, le 24 MAI 2023

Ampliations:

- PREFET MAYO-KANI (pour affichage) ;
- ARMP (pour publication au JDM) ;
- DDMAPMK/SPM (pour archivage) ;
- PRESIDENT/ CIPM-CMNE KLE (pour information) ;
- SOUMISSIONNAIRES (pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- CRTV (pour diffusion) ;
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).

Le Maire de la Commune de Kaélé,

(Autorité Contractante)

